

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

-----

Commune  
de  
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 4 MAI 2017

L'an deux mille dix-sept, le quatre Mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCATION** : 27 Avril 2017.

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 22 – REPRESENTES : 7.

**PRESENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mmes GUIHOT Nathalie et GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François, CODET Stéphane et BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, GILLET Maryline et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, M. PLANTARD Thierry, Mme POYER Audrey, MM. RICARDEAU James et TANI Florent.

**EXCUSES** : M. MORMANN Cédric (*pouvoir à M. MORMANN Nolann*), Mme AUBRY Sylvie (*pouvoir à Mme POYER Audrey*), Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*), Mme GUILLAUME Marie-Hélène (*pouvoir à Mme DUBOURG Yolande*), Mme ORDRONNEAU Séverine (*pouvoir à M. CODET Stéphane*), M. PONTAC Serge (*pouvoir à Mme GUIHOT Nathalie*) et Mme SCHLADT Rita (*pouvoir à Mme PELÉ LEGOUX Laurence*).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Madame Christine CAMELIN et M. Nolann MORMANN.

**OBJET** : *Tarifs 2017 des camps de l'accueil de loisirs sans hébergement.*

N° 2017 / 05 / 02

*Le Conseil Municipal de Blain a approuvé, par délibération du 26 mai 2016, la reprise de l'Accueil de loisirs en régie à compter du 1er janvier 2017.*

*Depuis le 1er janvier 2014, la ville de Blain a mis en œuvre une tarification personnalisée et adaptée aux revenus. Ce mode de tarification consiste à appliquer directement un pourcentage sur le quotient familial de la CAF, c'est-à-dire sur les ressources mensuelles de la famille en tenant compte de sa composition.*

*La détermination d'un tarif « plancher » et d'un tarif « plafond » permet de limiter les écarts trop importants du prix de revient du service.*

*Trois types de séjours (A, B et C) ont été déterminés en fonction de la durée et du type d'activités proposé.*

*Il est aujourd'hui proposé au Conseil Municipal de déterminer les taux qui seront appliqués pour calculer les tarifs personnalisés de l'accueil de loisirs ainsi que les tarifs plafond et plancher pour l'année civile 2017.*

.../...

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission municipale Éducation-  
Enfance – Jeunesse – Formation en date du 21 avril 2017,  
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Finances - Ressources  
Humaines en date du 24 avril 2017,  
Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à  
l'appui de leur convocation,*

*Le Conseil Municipal,*

*APPROUVE les tarifs des séjours de l'accueil de loisirs pour l'année 2017  
à :*

| Type de séjours           | Séjours A         | Séjours B      | Séjours C      |
|---------------------------|-------------------|----------------|----------------|
| <b>Tarif personnalisé</b> | QF x<br>12,50/100 | QF x 14,40/100 | QF x 12,50/100 |
| <b>Tarif Plancher</b>     | 120€              | 95€            | 95€            |
| <b>Tarif plafond</b>      | 150€              | 175€           | 150€           |

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 9 Mai 2017,  
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture  
044-214400152-20170504-CM-2017-05-02-  
DE  
Date de télétransmission : 09/05/2017  
Date de réception préfecture : 09/05/2017

Tranche du Conseil municipal du 4 Mai 2017  
Délibération n° 2017 / 05 / 02